



Centre Régional AGRHYMET

AVIS DE RECRUTEMENT

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Le Centre Régional AGRHYMET (CRA), Institution spécialisée du Comité permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), recrute un (e) Point Focal de la composante 4 du projet d'Appui à l'opérationnalisation du « Système Régional intégré d'Information Agricole » - ECOAGRIS

Titre du Poste : Point focal régional pour la mise en place du dispositif ECOAGRIS

Lieu d'affectation : Le (la) candidat(e) travaillera à ABUJA (Nigéria) au siège de la Commission de la CEDEAO, avec possibilité de missions dans les Etats membres (CDEAO/CILSS).

Direction : Direction Agriculture et Développement Rural (DADR)

Département : Agriculture Environnement et Ressources en Eau (DAERE)

Durée du contrat : La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable (sous réserve d'une performance satisfaisante et en fonction des financements disponibles), avec une période d'essai de trois (03) mois.

Classification : P4 - Echelon : 01 (Grille CEDEAO). Le (la) candidat(e) sera recruté(e) selon la grille salariale de la CEDEAO (salaires mensuels et avantages divers payés aux Staffs professionnels en service à la Commission de la CEDEAO, conformément au Grade et au Statut du Personnel).

Type de recrutement : Contrat à durée déterminée

Date de clôture : 15 mai 2015

I. Contexte

L'information joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP), considérée comme le cadre de référence du développement agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Elle est tout aussi déterminante pour la mise en œuvre de la PAU de l'UEMOA et du CSSA du CILSS. Elle permet notamment : (i) de piloter, assurer le suivi et évaluer les impacts des politiques agricoles nationales et régionales ; (ii) d'anticiper les risques de crise alimentaire et nutritionnelles et de gérer ces crises ; (iii) d'alimenter la concertation et la coordination entre divers acteurs du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la prévention-gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

La CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont pris la décision, en 2009 à Dakar, d'inscrire leur action dans le domaine de l'information agricole et alimentaire dans un dispositif régional commun, ECOAGRIS, placé sous le leadership de la CEDEAO, et exerçant un rôle fédérateur et intégrateur des différents systèmes d'information dont dispose la région. Le dispositif régional d'information ECOAGRIS couvre les pays

membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. Il recouvre les domaines thématiques suivants, dans le champ de l'information quantitative, à savoir le suivi :

- des productions agricoles, animales et halieutiques ;
- des ressources naturelles et de l'environnement ;
- du déroulement de la campagne sur le plan agro-hydro-météorologique ;
- des marchés nationaux, régionaux et internationaux (prix, flux) ;
- des stocks de produits alimentaires de base ;
- des conditions de vie et de la vulnérabilité des ménages ;
- de la situation nutritionnelle.

Il porte par ailleurs sur la gestion des connaissances, notamment dans le domaine des résultats de la recherche, du fonctionnement et des performances des filières, des techniques et technologies, des normes, des règlements, etc.

Le dispositif régional ECOAGRIS concerne les missions suivantes :

- l'appui à la conception et la mise en place de dispositifs nationaux d'information pérennes (sur les plans institutionnels et financiers), indépendants, fiables et de qualité ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des systèmes d'information nationaux et régionaux ;
- l'appui à la mobilisation des ressources financières internes et externes, pour renforcer les dispositifs nationaux (particulièrement la collecte des données primaires) et régionaux ;
- l'harmonisation des méthodes de collecte, traitement et analyse utilisées par les dispositifs nationaux d'information afin de garantir l'agrégation à l'échelle régionale des produits issus des dispositifs nationaux ;
- la mise en réseau des systèmes nationaux d'information et leur connexion avec le point focal régional ;
- la constitution, l'entretien et le stockage des bases de données régionales ;
- l'analyse des données, leur mise en forme et leur mise à disposition en vue notamment (i) de l'aide à la décision et (ii) de l'information et la communication aux différents publics ;
- le contrôle qualité des protocoles et méthodologies mises en œuvre et la certification des données, en s'appuyant sur une charte régionale relative à la qualité de l'information ;
- la veille et la recherche-développement relatives aux innovations dans le domaine des technologies de l'information.

Le dispositif ECOAGRIS est placé sous le leadership et la responsabilité de la Commission de la CEDEAO, à travers le Département de l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources en Eau (DAERE). Sa mise en œuvre a démarré avec 7 « pays pilotes » dans le cadre du « programme régional de facilité alimentaire », initié par l'Union Européenne en réponse à la crise alimentaire de décembre 2008. La poursuite de son déploiement sur l'ensemble des pays de la région doit être soutenue par le projet d'Appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (convention de financement UE-CEDEAO n° ROC/FED/24-947 du 13 juin 2014), à travers la composante 4 « Appui à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS » mise en œuvre dans le cadre d'une convention établie entre la Commission de la CEDEAO et le Centre régional AGRHYMET.

Un comité de pilotage, composé des membres du dispositif ECOAGRIS, oriente et coordonne les trois fonctions principales du dispositif ECOAGRIS, à savoir i) la gestion de bases de données régionales et ii) l'analyse et l'aide à la prise de décision et iii) l'information et la communication. Pour exercer cette fonction de coordination, le Comité de Pilotage s'appuie sur un point focal régional (PFR) placé auprès du DAERE / CEDEAO. Le PFR constitue ainsi le nœud de coordination institutionnelle régionale du dispositif ECOAGRIS, et il assure la veille du système.

II. RESPONSABILITES ET TACHES

Au sein de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau (DADR/DAERE) de la Commission de la CEDEAO, sous la supervision directe du Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural, le point focal régional (PFR) sera notamment responsable des tâches suivantes:

- Réaliser le suivi des activités de la composante 4 « Appui à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS » du projet d'Appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, mise en œuvre dans le cadre de la convention CEDEAO/AGRHYMET.
- Veiller, en lien avec l'Unité Technique de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, à ce que les informations collectées et traitées à travers cette composante nourrissent les actions développées dans le cadre des autres composantes du projet et soient diffusées dans l'ensemble de l'espace CEDEAO.
- Assurer la coordination et le monitoring de la mise en œuvre du cadre institutionnel du dispositif régional ECOAGRIS.
- Faciliter la communication entre les Etats Membres (points focaux nationaux), les partenaires techniques régionaux et la CEDEAO dans le fonctionnement du dispositif ECOAGRIS.
- Contribuer au suivi du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation du système ECOAGRIS.
- Soutenir la diffusion, l'analyse et la valorisation par les décideurs de la CEDEAO des informations mises à disposition à travers le dispositif ECOAGRIS, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire.
- Identifier les principaux défis dans le déploiement du dispositif régional d'information ECOAGRIS et développer des solutions appropriées pour y remédier.
- Développer de nouveaux projets et programmes en termes de collecte et traitement de l'information pour la consolidation des efforts de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.
- Participer à l'examen périodique des performances et des résultats atteints dans la mise en place d'ECOAGRIS au niveau régional et par les États membres, en relation avec les outils existants et les cadres d'évaluation en vigueur.
- Préparer des analyses de la situation du dispositif ECOAGRIS à l'attention du DAERE-CEDEAO et des partenaires techniques et financiers, notamment pour la tenue des comités de pilotage des projets.
- Fournir des conseils appropriés si nécessaire pour les instances dirigeantes de la Commission de la CEDEAO.
- Travailler en étroite collaboration avec les directions de la Commission de la CEDEAO et d'autres partenaires techniques sur toutes les questions liées à l'agriculture qui contribuent à améliorer les systèmes d'information permettant de mesurer et d'accompagner la réalisation des objectifs régionaux de sécurité alimentaire.
- Représenter la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural dans des réunions liées à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS.
- Exécuter toute autre tâche assignée par le Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau ou le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural, dans les domaines de l'information sur la sécurité alimentaire et la production agricole.

III. PROFIL ET EXPERIENCES REQUIS

Le/la candidat (e) au poste Assistant (e) Technique devra avoir le profil et qualifications suivants :

- Etre titulaire de Diplôme universitaire supérieur (minimum Master, Ingénieur, DESS, ou équivalent) en agronomie ou toute autre discipline apparentée : Administration, Finance, Agro-économie, Socio-économie.
- Capacité de concevoir des interventions complexes, d'apporter de l'assistance technique et résoudre les problèmes pratiques, d'interagir avec une vaste gamme de partenaires.
- Avoir une expérience de travail dans une équipe multidisciplinaire et multiethnique.

- Très bonne connaissance en informatique (logiciels de traitement de texte, tableurs, présentations, Internet).
- Le point focal régional devra justifier d'au moins sept (7) ans d'expérience professionnelle dans des domaines pertinents pour le Projet (systèmes d'information relatifs au développement rural, à la sécurité alimentaire, au stockage, aux dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires, au commerce des produits alimentaires, à l'intégration régionale,...).
- Il (elle) aura une bonne connaissance du contexte institutionnel ouest africain et des aptitudes confirmées à la rédaction, la synthèse et la communication.
- Disposer d'une expérience antérieure d'intervention ou de collaboration dans des projets financés par l'UE, ainsi qu'une bonne connaissance/expérience de l'ECOWAP/PDDAA et des procédures de la CEDEAO sera appréciée.
- Il (elle) aura des capacités à travailler couramment en français et en anglais (bilingue confirmé).
- La connaissance du portugais pourra constituer un atout supplémentaire.
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.
- Avoir la nationalité de l'un des états membres de la CEDEAO ou des pays ayant ratifié la convention avec le CILSS.
- Etre âgé d'au moins trente-cinq (35) ans.
- Le/la candidat (e) ne devra pas avoir plus de 50 ans au moment du recrutement.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Une demande de candidature manuscrite adressée au Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET;
- ✓ Une lettre de motivation adressée au Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET;
- ✓ Un Curriculum Vitae actualisé et certifié sincère par le candidat ;
- ✓ Une copie certifiée des titres, diplômes et attestations de qualifications ;
- ✓ Une copie des certificats et attestations de travail ou de services ;
- ✓ Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- ✓ Deux photos d'identité ;
- ✓ Une copie du certificat de nationalité ;
- ✓ Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- ✓ Les adresses de trois (3) personnes de référence.

Les dossiers de candidature peuvent être directement déposés au secrétariat du Directeur Général ou transmis par courrier postal ou électronique, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 15 mai 2015 avec la mention :

«RECRUTEMENT DU : Point focal régional pour la mise en place du dispositif ECOAGRIS « Système Régional Intégré d'Information Agricole « ECOAGRIS »

Monsieur le Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET,
 BP 11011- NIAMEY – République du Niger - Tel : (227) 20.31.53.16/20.31.54.36 - Fax : (227) 20.31.54 35
 ou Email : admin@agrhyment.ne

Niamey, le 30 MARS 2015

Le Directeur Général

Prof. BOUAFOU Kouamé Guy-Marcel

4 *Bele*